

Pôle communication  
Tél. : 24 66 40

Mardi 17 juillet 2018

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

**Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 17 juillet, a arrêté trois projets de délibération du Congrès ; adopté trois délibérations du gouvernement ; adopté 25 arrêtés et examiné 14 dossiers d'étrangers. Il a également émis deux avis.**

### **1. Projets de délibérations du Congrès**

**Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance.**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération qui vise à déplacer le chemin Tessier, situé à Téné, au nord de son emplacement actuel. A cette fin, La Nouvelle-Calédonie échange avec monsieur Guy Moulin la parcelle actuellement occupée par le chemin (1 ha 36 a) contre une parcelle de 81 a 37 ca environ, qui sera le nouvel emplacement du chemin de servitude.

**Secteur de la fonction publique, du logement et de la sécurité routière.**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération qui a pour objet de formaliser les nouvelles conditions d'accès aux données locales des accidents de la route, entre l'observatoire national interministériel de sécurité routière (ONISR) et l'observatoire de la sécurité routière de Nouvelle-Calédonie (OSRNC), placé à la direction des Infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT). Cette nouvelle convention remplace les procédures prévues par la convention précédemment établie localement en 2012. L'ONISR propose aujourd'hui au gouvernement d'intégrer dès à présent la méthodologie du réseau national des observatoires locaux et d'utiliser pour les données néo-calédoniennes le « portail Accident », plateforme qui permet d'accéder au fichier national des accidents de la route. L'accès à l'ensemble des données d'accidents corporels relevés en Nouvelle-Calédonie se fera ainsi au travers d'un système unique

modernisé et sécurisé, dans lequel les données seront fournies par les forces de l'ordre et expertisées par les agents de l'OSRNC.

Secteurs de la protection sociale, de la famille, de la solidarité et du handicap et de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse et secteurs de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération approuvant la convention financière entre l'agence sanitaire et sociale de Nouvelle-Calédonie (ASS-NC), la caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de Nouvelle-Calédonie (CAFAT) et la Nouvelle-Calédonie.

## **2. Délibérations du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour deux affaires) et la cour d'appel de Nouméa pour une affaire.

## **3. Arrêtés du gouvernement**

Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les nouveaux prix du riz (produit de première nécessité). Afin de faire bénéficier les consommateurs de baisses tarifaires liées à une conjoncture favorable, le prix de vente maximum au détail du riz jasmin passe de 203 francs/kilo à 167 francs/kilo, soit une baisse de 17,7%. Le prix du riz Sunwhite (181 francs/kilo) et du riz long grain (180 francs/kilo) est inchangé.

*> Voir communiqué détaillé « Prix du riz ».*

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge l'hébergement et la restauration pour deux formateurs de l'école d'application de la sécurité civile (ECASC - 300 000 F). Ces derniers dispenseront des formations « animateur de jeunes sapeurs-pompiers » et

« responsable de section de jeunes sapeurs-pompiers » à 32 stagiaires, entre le 11 et le 22 août 2018.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Yannick Kervoëlen chef du service de la planification des risques technologiques et naturels (DSCGR).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé un accès gratuit aux informations relatives au registre du commerce et des sociétés sur le site [infogreffe.nc](http://infogreffe.nc) aux entités suivantes : les provinces et leurs établissements publics administratifs ; les communes et leurs établissements publics administratifs ; les directions et établissements publics administratifs de la Nouvelle-Calédonie ; les directions et établissements publics administratifs de l'État en Nouvelle-Calédonie ; les autorités administratives indépendantes de la Nouvelle-Calédonie.

### Secteurs de la fonction publique, du logement et de la sécurité routière.

- Le gouvernement a fixé le nombre de postes ouverts au titre des premier et second concours sur titres avec épreuves pour le recrutement des cadres d'exploitation de grade normal du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie (un poste au titre du 1<sup>er</sup> concours et un poste au titre du 2<sup>nd</sup> concours).
- Le gouvernement a fixé le nombre de postes ouverts au titre des premier et second concours externes pour le recrutement des cadres d'exploitation de grade normal du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie (un poste au titre du 1<sup>er</sup> concours et un poste au titre du 2<sup>nd</sup> concours).
- Le gouvernement a fixé le nombre de postes ouverts au titre des premier et second concours sur titres avec épreuves pour le recrutement des cadres techniques de grade normal des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie (un poste au titre du 1<sup>er</sup> concours et un poste au titre du 2<sup>nd</sup> concours).
- Le gouvernement a fixé le nombre de postes ouverts au titre des premier et second concours externes pour le recrutement des cadres techniques de grade normal du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie (un poste au titre du 1<sup>er</sup> concours et un poste au titre du 2<sup>nd</sup> concours).
- Le gouvernement a fixé le nombre de postes ouverts au titre des premier et second concours sur titres avec épreuves pour le recrutement dans le corps des cadres spécialistes techniques du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie (un poste au titre du 1<sup>er</sup> concours et un poste au titre du 2<sup>nd</sup> concours).
- Le gouvernement a fixé le nombre de postes ouverts au titre des premier et second concours sur titres avec épreuves pour le recrutement dans le corps des techniciens de grade normal du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie (quatre postes au titre du 1<sup>er</sup> concours et un poste au titre du 2<sup>nd</sup> concours).

- Le gouvernement a fixé le nombre de postes ouverts au titre des premier et second concours sur titres avec épreuves pour le recrutement dans le corps des contrôleurs de grade normal du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie (sept postes au titre du 1<sup>er</sup> concours et un poste au titre du 2<sup>nd</sup> concours).
- Le gouvernement a désigné les représentants et leurs suppléants de la Nouvelle-Calédonie au sein de la commission de gestion et d'admission au bénéfice de l'aide au logement.

### Secteurs de l'enseignement, de la mise en place du service civique et du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur :

- Le gouvernement a désigné des représentants de la Nouvelle-Calédonie au sein du conseil d'administration de l'Université de la Nouvelle-Calédonie.

### Secteurs de l'économie numérique, des questions juridiques (droit civil, droit de l'urbanisme et droit des assurances), de la modernisation de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques, du suivi des questions relatives à la francophonie et du suivi des transferts de compétences :

- Le gouvernement a agréé la société AFI ESCA et la société BPCE VIE pour des opérations d'assurance en Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement a approuvé le compte financier de l'exercice 2017 de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie (OPT).
- Le gouvernement a approuvé le compte financier de l'exercice 2017 de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie (OPT), qui s'établit comme suit :

#### **Compte de résultat :**

- produits :	25 196 803 136 F
- charges :	24 991 231 713 F
- résultat net comptable :	205 571 423 F

#### **Tableau de financement :**

- ressources :	6 331 662 364 F
<i>dont une capacité d'autofinancement de</i>	<i>6 309 135 038 F</i>
- emplois :	9 327 068 936 F
- résultat global au bilan :	-2 995 406 572 F

L'exécution globale du budget porte le fonds de roulement de la clôture 2017 à une valeur de 15 618 784 654 F.

- Le gouvernement a approuvé plusieurs modifications tarifaires de services téléphoniques offert par l'Office des postes et des télécommunications (OPT). Ces mesures seront mises en application en juillet 2018. L'impact financier est très peu significatif :
  - suppression des offres de liaison Céléris Ethernet de Réplication de Données (LRD),
  - suppression des offres de liaison Céléris Ethernet Data Center (LCD),
  - simplification des règles de gestion des offres de la gamme Céléris Ethernet,
  - évolution des offres de liaisons Céléris Ethernet Bas Débits,
  - suppression du tarif des communications vers les accès banalisés du service Transpac,
  - modification des règles d'inscription Annuaire.

#### Secteurs des infrastructures publiques, du transport aérien domestique et international, du transport terrestre et maritime, du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie « NC 2025 » :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé une dérogation au monopole du pavillon au navire minéralier « Araucaria » qui permettra d'assurer l'approvisionnement en minerai de nickel de la société Le Nickel – SLN. La dérogation a été accordée pour une durée renouvelable de 5 années.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé une dérogation au monopole du pavillon au ponton « Machiavelli », battant pavillon néo-zélandais, pour une durée de trois mois. Ce ponton est utilisé dans le cadre des travaux réalisés par le Port autonome de la Nouvelle-Calédonie, relatifs à la construction d'un nouveau quai (poste 8). Il permettra d'y installer une pelle excavatrice, et de mettre à couple une barge à clapet (H1201) et un remorqueur de servitude (Monto).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé une dérogation au monopole du pavillon à la barge « H1201 », battant pavillon néo-zélandais, pour une durée de trois mois.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé une dérogation au monopole du pavillon au remorqueur « Monto », battant pavillon néo-zélandais, pour une durée de trois mois.

#### Secteurs du budget, de l'énergie, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et de la communication audiovisuelle, de la politique de l'eau, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a transféré les autorisations d'exploitation de deux centrales de production photovoltaïque (sociétés Agrinergie de Ouaco et Hélio Bakia). La société Agrinergie de Ouaco est détenue actuellement à 100 % par Akuo Solar. Enercal Energies Nouvelles et Nord Avenir entrèrent très prochainement au capital de la société

respectivement, à hauteur de 26 % et 25 %. La société Hélios Bakia est quant à elle une filiale à 100% de la société Quadran, initialement autorisée à exploiter la centrale Hélios 2.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé le docteur vétérinaire australien Stuart Geard à exercer temporairement la médecine dans le cadre de la campagne de transfert embryonnaire, prévue du 16 au 21 juillet 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a demandé au Congrès l'inscription par priorité en séance publique de projets de délibération, arrêtés par le gouvernement le 10 juillet 2018 :
  - trois projets de délibération portant affectation du résultat de l'exercice 2017 - budget annexe de reversement - budget annexe de répartition - budget principal propre ;
  - trois projets de délibération relative au budget supplémentaire 2018 de la Nouvelle-Calédonie - budget annexe de reversement - budget annexe de répartition - budget principal propre ;
  - un projet de délibération relative à l'ouverture, à la clôture et à l'ajustement d'autorisations de programme et d'engagement et à l'approbation de la situation des dotations pluriannuelles au budget supplémentaire 2018 du budget principal propre de la Nouvelle-Calédonie.

\* \*  
\*

### **Examen de dossiers de ressortissants étrangers**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis quatre avis favorables sur des demandes de visa de long séjour, deux avis favorables sur des demandes de carte de résident permanent et huit avis favorables sur des autorisations de travail concernant les projets miniers.

### **Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sans observation sur la recommandation du Conseil supérieur de l'audiovisuel aux services de radio et de télévision en vue de la consultation sur l'accession à la pleine souveraineté de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sans observation sur la décision du Conseil supérieur de l'audiovisuel relative aux conditions de production, de programmation et de diffusion des émissions de la campagne audiovisuelle officielle en vue de la consultation sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté.